

# RÉSEAU DE CAMIONNAGE

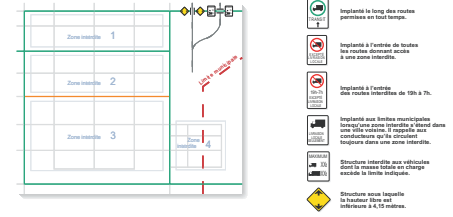
À Montréal, il est permis de livrer partout et en tout temps à condition :

- de toujours utiliser les routes vertes (ou oranges de nuit) pour circuler en transit\* entre deux zones interdites;
- de circuler dans une zone interdite uniquement pour effectuer une livraison locale\*.

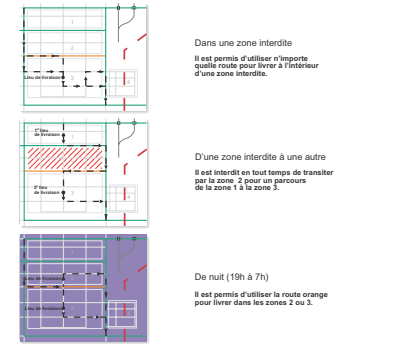


Notes : \* L'information concernant le réseau de camionnage dans les villes voisines de Montréal n'est que partielle.  
 \*\* En cas de différence entre l'information contenue dans cette carte et la signalisation routière, c'est la signalisation routière qui prévaut.

## Exemples de signalisation



## Exemples de parcours



**DEFINITIONS**

**CAMION** : Véhicule routier d'une masse nette de plus de 3000 kg, fabriqué uniquement pour le transport de biens, d'un équipement qui y est fixé en permanence ou des biens.

**VÉHICULE-OUÏT\*** : Véhicule terrestre à un ou plusieurs moteurs sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poids est supérieur à celui d'un camion.

**EXCEPTÉ LES LIVRAISON LOCALES** : Les permis de livrer sont valables pour les conducteurs de camions et de véhicules-ouïts qui sont admissibles à ces permis à condition qu'ils ne soient pas destinés à effectuer une livraison locale.

**TRANSIT\*** : Les permis portant cette inscription indiquent aux conducteurs de camions ou de véhicules-ouïts la route à suivre à l'extérieur d'une zone interdite.

**AMENDES** : Les conducteurs de camions ou de véhicules-ouïts qui contraignent aux prescriptions de la signalisation d'interdiction et/ou de la Ville de Montréal commettent une infraction au Règlement sur le contrôle des camions et des véhicules-ouïts (C-21) pouvant valoir de 75\$ à 225\$ conformément au Code de la sécurité routière du Québec.

**RENSEIGNEMENTS** : Des listes supplémentaires de cette carte sont disponibles aux bureaux d'Accueil-Montréal et au Service des travaux publics et de l'entretien du Bureau du graphisme de la Ville de Montréal au 275, rue Notre-Dame Est.

Pour toutes autres informations, veuillez communiquer par courriel au Service des travaux publics et de l'environnement, Division 700, rue Saint-Antoine Est, Bureau 701, Montréal (Québec) H2Y 1A8 ou téléphoner au 514-393-3000.

monreal.ca/camioncamionnet



Echelle : 1 : 20 000  
 Cartographie : Service des travaux publics et de l'environnement, Section de la géomatique  
 Directeur : DPPE  
 17 avril 2011

